

Arrêté n° 21 portant attribution du marché N°2023-15 : Fourniture de 15 abribacs 240 litres**LE PRESIDENT**

- VU** le code de la commande publique ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5211-1 et suivants ;
- VU** la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes d'attributions au BUREAU et au Président

ARRETE

L'attribution de la lettre de commande N°2023-15 portant sur la fourniture de 15 abribacs 240 litres dans les conditions suivantes :

Titulaire : COLLECTAL SARL
4 rue Jules Rathgeber
67100 Strasbourg
N° SIRET : 388 820 235 0041

Fait à Molsheim, le 21 novembre 2023,
Le Président,

Original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Le Président : - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication le 21 novembre 2023 sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com.